
Ecole supérieure de Sciences commerciales, financières et consulaires St-Ignace. Anvers. Sous la direction de la Compagnie de Jésus. Année scolaire 1921-1922.

Numéro d'inventaire : 1979.32077

Type de document : imprimé divers

Éditeur : Ecole supérieure de Sciences commerciales, financières et consulaires St-Ignace (Anvers)

Imprimeur : Les Imp. Gén.

Date de création : 1921

Description : 1 brochure à couverture en papier vert.

Mesures : hauteur : 242 mm ; largeur : 171 mm

Notes : Belgique.

Mots-clés : Systèmes éducatifs étrangers

Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière : Grandes écoles

Niveau : Supérieur

Nom de la commune : Anvers

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 85

Mention d'illustration

ill.

A. M. D. G.



COLE SUPÉRIEURE
DE SCIENCES COMMERCIALES
FINANCIÈRES ET CONSULAIRES
ST-IGNACE

ANVERS

:: :: SOUS LA DIRECTION :: ::
DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

ANNÉE SCOLAIRE
1921 - 1922

Ecole Supérieure de Sciences Commerciales, Financières et Consulaires.

ANNEXÉE A

L'INSTITUT ST-IGNACE.

L'INSTITUT SAINT-IGNACE fut fondé en 1852, sur les instances d'un grand nombre de familles et en particulier de **M. VAN PUT**, plus tard bourgmestre d'Anvers. Le **P. HESSELS** acquit un immeuble dans la Courte rue Neuve, et ouvrit trois classes comprenant cinquante élèves; dès l'année suivante le nombre fut doublé.

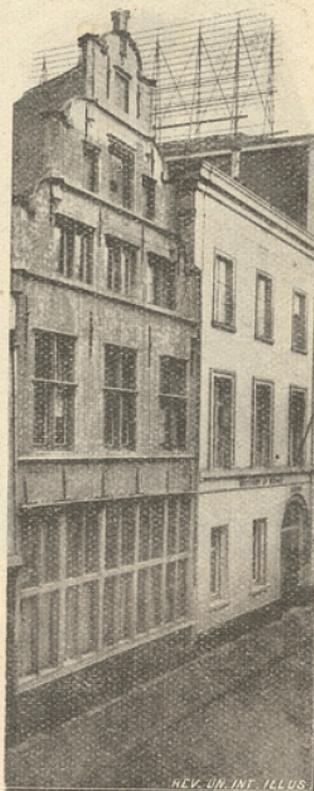
En 1860 un jury composé des professeurs et de notabilités de la place fut chargé de délivrer, après examen, des diplômes avec grade. De cette époque datent le cabinet de physique et le musée commercial, auxquels le Père **VAN TRICHT**, professeur à l'Institut, consacra dans la suite son remarquable talent d'organisateur.

L'INSTITUT SAINT-IGNACE répondait pleinement aux espérances de la population anversoise. Vingt ans à peine après la fondation, le **Précurseur**, dans son numéro du 25 juillet 1872, prit à partie « **MM. VAN PUT** et **COGELSOY**, qui, quoique bourgmestre et échevin d'Anvers, protégeaient ouvertement l'établissement des Jésuites en allant présider les examens de leurs élèves ». Il n'hésitait d'ailleurs pas à reconnaître que « l'institution des Jésuites faisait une rude concurrence à l'Institut supérieur de commerce et parvenait à accaparer le plus grand nombre des jeunes gens d'Anvers. »

Pendant cinquante ans l'Institut Saint-Ignace forma ainsi sans une intervention quelconque des pouvoirs publics l'esprit et le cœur de milliers de jeunes Anversois.

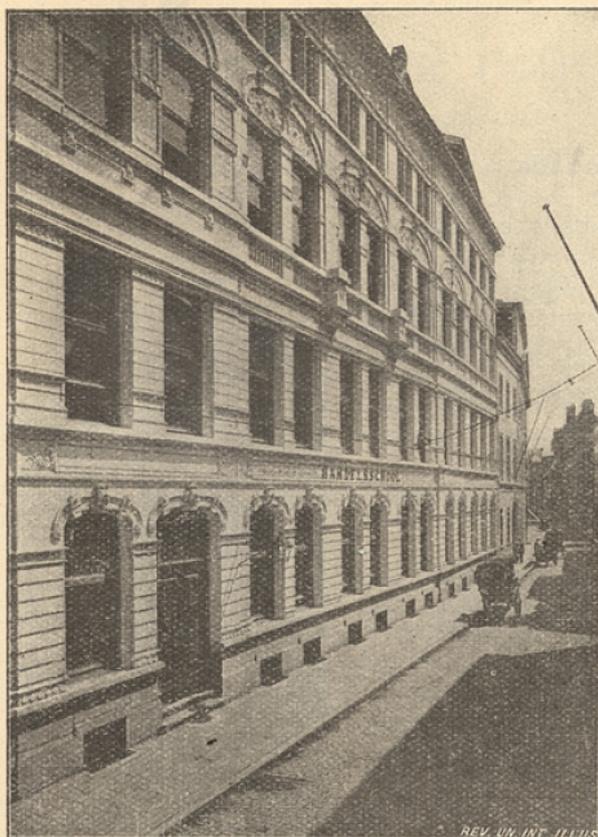
Mais le prodigieux développement de l'industrie et du négoce auquel nous assistons depuis vingt ans, appelait une adaptation nouvelle de l'enseignement commercial.

Vouée par tradition à l'enseignement des arts libéraux et des belles lettres, la Compagnie de Jésus avait compris que les transformations radicales du commerce et de l'industrie avaient, en augmentant l'influence du négociant, rendu absolument nécessaire l'organisation d'un enseignement commercial supérieur.



Façade avant 1902.

Sans une formation technique spéciale, le commerçant expose aux plus grands risques sa considération et ses entreprises.



Façade actuelle

L'ECOLE SUPERIEURE comprend ainsi actuellement trois sections et elle est autorisée par le Ministre de l'Industrie et du Travail à délivrer, sous le contrôle du Gouvernement, au sortir de la troisième année, les diplômes de « **Licencié en sciences commerciales et financières** », « **Licencié en sciences commerciales du degré supérieur** » et « **Licencié en sciences commerciales et consulaires.** »

Plusieurs heures chaque semaine sont consacrées au **bureau commercial**, cours tout pratique, où les élèves s'exercent à des opérations commerciales et financières suivies.

L'Ecole met à la disposition des élèves une **bibliothèque** spéciale. Des **excursions** fréquentes sous la conduite des professeurs, dans les usines et les

Seule la science peut lui donner cet outillage intellectuel exigé par sa nouvelle position sociale.

C'est de telles considérations qu'est née **L'ECOLE SUPERIEURE DE SCIENCES COMMERCIALES FINANCIERES ET CONSULAIRES** annexée à **L'INSTITUT SAINT-IGNACE**.

Dès 1901, le baron Surmont de Volsberghe, Ministre de l'Industrie et du Travail, accorda à **L'INSTITUT SAINT-IGNACE**, la faculté de délivrer le diplôme officiel de **Licencié en sciences commerciales.**

Depuis 1906 une section financière et actuarielle forme la 3^e année. En 1918, une section commerciale du degré supérieur, et en 1919 une section consulaire furent ouvertes.

